

Trousse à outils à l'intention des conseils d'administration

Mise en œuvre de la grille salariale d'AGJE 2023-2024

Les documents dans la trousse ont été mis à jour pour tenir compte du supplément de la grille salariale qui sera accordé sous forme d'augmentation aux taux de subvention de fonctionnement qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023, ainsi que sous forme du financement de la réduction des frais que déboursent les parents qui est entrée en vigueur le 2 avril 2023.

Ressources de la grille salariale

- 1) *Élaboration ou révision de l'échelle salariale en fonction de la grille salariale d'AGJE 2023-2024*
 - Fournit une description des étapes recommandées pour la mise en œuvre de la grille salariale.
 - Comprend une copie du tableau de la grille salariale d'AGJE 2023-2024.
 - Comprend des exemples de mise à l'échelle pour divers postes en fonction des salaires constituant le point de départ tirés de la grille salariale d'AGJE 2023-2024 à l'échelon 1, de sept échelons et d'augmentations de 3,5 % entre les échelons.
- 2) Pour consulter les circulaires et le matériel des webinaires reliés à la mise en œuvre de la grille salariale de 2023-2024, visitez le site Web suivant : [Province du Manitoba - éducation - avis et circulaires \(gov.mb.ca\)](https://www.gov.mb.ca/education-avis-et-circulaires).

Ressources budgétaires

À l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe de l'établissement, il est possible d'utiliser Garde d'enfants – accès en ligne pour élaborer un budget provisoire ou révisé. Garde d'enfants – accès en ligne ne permet toutefois pas la sauvegarde de brouillons multiples, et les copies de travail demeurent accessibles pendant 60 jours dans le système.

- 1) *Modèle de budget de fonctionnement – juillet 2023*
 - Ce tableur Excel reflète la présentation du budget de fonctionnement de Garde d'enfants – accès en ligne et comprend des formules pour calculer les revenus et les dépenses d'un établissement afin d'élaborer un budget provisoire ou révisé.
 - Le document a été révisé pour inclure les taux de subvention en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023.
 - Ce site comprend une estimation révisée des frais des parents qui tient compte du montant maximal réduit des frais réglementés qui est entré en vigueur le 2 avril 2023 et du financement de la réduction des frais que déboursent les parents.
 - La saisie de divers salaires pour chaque membre du personnel aidera le conseil à évaluer l'effet qu'auraient les diverses révisions apportées à l'échelle salariale de l'établissement sur les dépenses totales liées au personnel de l'établissement, ainsi que sur le budget de fonctionnement général.
- 2) *Directives budgétaires annuelles – juillet 2023*
 - S'applique aux présentations de budget pour les garderies et les écoles prématernelles.
 - Fournit une description des divers éléments du *Modèle de budget de fonctionnement* et une présentation du budget de fonctionnement de Garde d'enfants – accès en ligne.

Politiques et procédures

- 1) *Politiques et procédures en matière de financement des garderies – juillet 2022*
 - Cette politique décrit les exigences en matière d’admissibilité et de reddition de compte pour les subventions de fonctionnement provinciales pour les garderies destinées aux enfants en bas âge ainsi qu’aux enfants d’âge préscolaire et scolaire.
 - Elle a été mise à jour pour inclure les taux de subvention de fonctionnement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023.
 - Cette politique décrit comment l’utilisation des places est calculée et l’effet qu’elle peut avoir sur la subvention de fonctionnement totale d’un établissement. En raison des effets de la COVID-19 sur les inscriptions, un délai de grâce a été accordé en ce qui concerne l’utilisation des places et se poursuit jusqu’à nouvel ordre.

- 2) *Politiques et procédures en matière de financement – Places en prématernelle – juillet 2023*
 - Cette politique décrit les exigences en matière d’admissibilité et de reddition de compte pour les subventions de fonctionnement provinciales pour les places de prématernelles.
 - Elle s’applique aux écoles prématernelles et aux garderies disposant de places subventionnées en prématernelle.
 - Elle a été mise à jour pour inclure les taux de subvention de fonctionnement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022.
 - Cette politique décrit comment l’utilisation des places est calculée et l’effet qu’elle peut avoir sur la subvention de fonctionnement totale d’un établissement. En raison des effets de la COVID-19 sur les inscriptions, un délai de grâce a été accordé en ce qui concerne l’utilisation des places et se poursuit jusqu’à nouvel ordre.

- 3) *États financiers — Exigences pour les prématernelles – janvier 2021*
 - Ce document décrit les exigences en matière de reddition de compte et le format dans lequel les états financiers des écoles prématernelles doivent être préparés et soumis à la Division de l’AGJE.

- 4) *Politiques et procédures pour les garderies financées — Frais pour services additionnels et Lettre – Politiques et procédures pour les garderies financées — Frais pour services additionnels*
 - Ces documents décrivent les circonstances où un établissement financé peut exiger des frais pour des services additionnels et explique les mesures que la garderie ou la prématernelle doit prendre.

Ressources en matière de gouvernance et de gestion des conseils

- 1) Pour accéder au document *Rôles, fonctions et responsabilités des conseils d’administration — Guide de formation*, visitez [Province of Manitoba | education - Home Page \(gov.mb.ca\)](https://www.gov.mb.ca/education/). Ce document comprend des renseignements utiles, notamment :
 - des ressources sur divers sujets tels que la *mise en œuvre de règlements administratifs*, le *rôle du conseil* et les *relations entre le conseil et le directeur exécutif*,
 - des feuilles de travail, comme *Board and Staff – Who Does What?* (conseil d’administration et personnel – qui fait quoi?) et *Board Member Checklist* (liste de vérification des membres du conseil d’administration).

- 2) Pour accéder à la formation en ligne sur les conseils d'administration offerte par la Manitoba Child Care Association (MCCA), visitez <https://mccahouse.org/board-governance-2/>.
- *Les bases d'une gouvernance efficace du conseil d'administration : Une ressource d'orientation en ligne pour les centres d'apprentissage et services de garde des jeunes enfants* est maintenant offert en français et reste accessible sans frais aux conseils d'administration et à la direction des garderies sans but lucratif et des écoles prématernelles du Manitoba grâce à un financement en vertu de l'accord bilatéral établi entre le Canada et le Manitoba.
- 3) Votre établissement dispose peut-être déjà du *Human Resource Management Guide for Early Learning and Child Care Programs* (guide sur la gestion des ressources humaines pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants) de la MCCA.
- Il contient des renseignements sur les descriptions de poste, l'élaboration de contrats, la rédaction de politiques en matière de personnel, la compréhension et l'interprétation de la législation sur les normes d'emploi et plus encore.
 - L'édition 2021 comprend deux nouveaux chapitres ainsi que des révisions et des mises à jour de tous les chapitres existants.
 - Une clé USB est incluse avec tous les formulaires modèles, ce qui permettra aux conseils d'administration d'adapter une grande partie de l'information aux besoins de l'établissement.
 - Pour en savoir plus sur cette ressource, visitez [Human Resource Management Guide - Manitoba Child Care Association \(mccahouse.org\)](https://mccahouse.org/) (en anglais seulement).